



Bureau Départemental des Ardennes
19, Grand'rue
08160 ETREPIGNY

Tel : 06-03-95-92-41
benoit.hubert@snefsu.net



Bureau Départemental des Ardennes
48, rue Victor Hugo
08000 Charleville-Mézières

Tel : 03-24-53-45-83
s2ard@reims.snes.edu

Le Mardi 2 mars 2010

à Mme l'Inspectrice d'Académie des Ardennes

Directrice des Services Départementaux de l'Éducation Nationale
Inspection Académique des Ardennes
20, avenue François Mitterrand
08000 Charleville-Mézières

Objet : Préparation de rentrée 2010 dans les collèges ardennais

Madame l'Inspectrice d'Académie,

La préparation de rentrée 2010 dans les collèges ardennais est la **pire** que nous ayons connue jusqu'alors dans le département.

D'une part, nombre de Dotations Horaires Globalisées attribuées aux établissements ne répondent pas aux exigences réglementaires (elles ne permettent même pas d'abonder l'ensemble des horaires réglementaires dus aux élèves et ce, avant même la constitution des groupes de langues...) et d'autre part, le taux d'Heures Supplémentaires (loin des besoins réels) **imposé aux établissements** par vos services dégradent inutilement la situation des collèges.

Les projets de répartitions qui nous sont remontés font état de fortes dérèglementations que nous ne saurions accepter. N'ayant plus aucune marge de manœuvre, les chefs d'établissements se voient contraints pour que puissent fonctionner les collèges à la rentrée 2010 de faire des choix qui sortent largement du cadre de l'autonomie de l'établissement. En effet, nous constatons la disparition des Itinéraires de Découverte (toujours en vigueur dans les horaires réglementaires à raison de **2heures d'enseignements**) ainsi que des ATP, une baisse d'horaires disciplinaires... Les propositions qui sont faites actuellement lors des Conseils d'Administration sont, de ce point de vue, en complète **illégalité** et il n'est pas permis de faire état d'une quelconque autonomie dans ce cadre puisque nous évoquons ici les horaires réglementaires. L'Administration porte ici une lourde responsabilité en ne tenant aucun compte des textes encadrant l'enseignement au collège en France.

Par ailleurs, de nombreux élus aux Conseils d'Administration nous font état de dysfonctionnements graves. Là aussi, bien souvent le Code de l'Éducation encadrant le fonctionnement des CA est bafoué et des pratiques inadmissibles voient le jour.

L'article L.421-4 du code de l'éducation prévoit que le conseil d'administration fixe « dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'État, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont il dispose », l'article R.421-2 précise que cette autonomie porte, entre autres, « **sur l'emploi des dotations en heures d'enseignement** ». Le cadre législatif n'empêche donc nullement l'émanation de contre-proposition de répartition des DHG et sa mise aux voix. A quels textes officiels se réfèrent donc les chefs d'établissements qui s'opposent à ces procédures ?

Ne pouvant accepter la dégradation sans précédent de la situation des collèges, le SNES et le SNEP, dans le cadre du préavis de grève déposé par le SNES au plan national, lanceront une journée de grève le jeudi 4 mars de 8h à 18h.

Ils vous demandent d'agir pour que partout les CA et leurs prérogatives soient respectés et que cessent les discours visant à désinformer les élus et à minimiser leurs rôles. Ils vous demandent également de répondre aux sollicitations des différents établissements qui ne comprennent pas la disparition d'options (telle que la section européenne du collège Bayard alors même qu'elle est présente dans le plan de relance de l'Allemand dans les documents de CTPA et CTPD), le manque de moyens pour mettre en place les enseignements obligatoires...

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions, madame l'Inspectrice d'Académie, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le SNEP,
HUBERT Benoît
Responsable national, secrétaire Académique

Pour le SNES,
FUSELIER Karine
Secrétaire départementale